MILLER THOMSON

Yves Robillard

Associé

Montréal

BUREAU
514.871.5330
yrobillard@millerthomson.com

Secteurs et Expertises

EXPERTISE
Litige en matière de valeurs mobilières | Successions et fiducies | Marchés financiers et valeurs mobilières | Restructuration et insolvabilité | Arbitrage et médiation

Biographie

ADMISSION AU BARREAU
Québec, 1989

FORMATION

- Études supérieures, Université de Montréal, 1992-1994
- LL.B., Université de Montréal, 1988

LANGUES
Anglais, Français

Yves Robillard est un avocat chevronné dans le domaine du litige, comptant plus de 30 ans d'expérience. Il représente ses clients devant les tribunaux dans le cadre de conflits en matière de droit des sociétés, de valeurs mobilières, de services financiers, de contrats commerciaux, d'insolvabilité, de propriété intellectuelle,

de concurrence et de fiducies et successions.

Yves conseille les gens d'affaires, les entreprises et les institutions dans l'élaboration de solutions pratiques pour leurs différends et dans la mise en place de stratégies gagnantes. Il plaide devant les tribunaux, les conseils d'arbitrage et les organismes administratifs ou réglementaires. Il est également proactif dans la négociation et le règlement de litiges et possède une solide expérience en matière de médiation. En outre, il propose des conseils en ce qui concerne la planification et la mise en place d'opérations commerciales. Yves a plaidé plus de 70 causes devant la Cour d'appel du Québec et plus de 130 devant la Cour supérieure du Québec.

Yves a présenté des conférences pour l'Institut international des vérificateurs internes, l'Association de planification fiscale et financière, le Barreau du Québec, des banques et des institutions financières, plusieurs cabinets d'experts comptables et des associations professionnelles. Il a rédigé plusieurs articles touchant à ses domaines d'expertise qui ont été publiés par le *Corporate Brief*, le *Securities Practice Notes*, la collection Développements récents en droit des affaires, La Presse juridique, le Réseau juridique du Québec, Québec PME et la revue L'ingénieur civil canadien.

Engagement

Reconnaissance

- Best Lawyers in Canada, Litiges en droit des sociétés et en droit commercial, 2025
- *Canadian Legal Lexpert Directory :* Recommandé à plusieurs reprises en Litige commercial, 2021-2024
- *Benchmark Litigation Canada*, Étoile du litige : Litige commercial; Concurrence/antitrust; Valeurs mobilières, 2019-2025

Leadership éclairé

- « Comments on IIROC Rules Notice 18-0045 and proposed amendments, 23 mai et 19 juillet 2019, IIROC Report Appendix D – Responses to Public Comments »
- « Terms of contract usurp good faith duty, Quebec Appeal Court holds », Commentaires sur l'arrêt de la Cour d'appel dans *Quigley* c. *Placements Banque Nationale*, *The Lawyer's Daily*, 12 février 2018
- « Quebec court sets limits on regulator's gag orders », Commentaires sur l'arrêt de la Cour d'appel dans *SNC-Lavalin* c. *AMF*, *The Lawyers Weekly*, 29 mars 2013
- *«* The leave requirement for secondary market actions: Is there a reasonable chance of success? *»*, *Securities Practice Notes*, automne 2013
- « Le Contentieux de l'offre », *Développements récents en droit des affaires*, vol. 371, 2013, p. 77 ss.
- « Oppression Remedy: New Rules or Misunderstanding? An analysis of the recent decision of the Québec Court of Appeal in *Sulzer Medica* c. *Krela* » , *Corporate Brief*, CCH, mai 2003, 2011

- « Discipline: A Resignation is No Escape for Now », *Securities Practice Notes*, printemps 2010
- « Les attentes légitimes de l'actionnaire employé », *Québec PME*, novembre 2003
- « La Cour d'appel restreint la responsabilité des administrateurs : l'affaire Wise », *Québec PME*, avril 2003
- « L'avenir du développement durable: le Protocole de Kyoto », *L'ingénieur civil canadien*, Vol. 18, no. 2, p.8, printemps 2001
- « La preuve des communications à l'ère technologique », *Réseau juridique du Québec*, www.avocat.qc.ca, septembre 2000
- « Le bogue de l'an 2000 : aspects juridiques », *Réseau juridique du Québec*, www.avocat.qc.ca, février 1999
- « Au seuil de l'an 2000, la preuve technologique », *Réseau juridique du Québec*, www.avocat.qc.ca, octobre 1998
- « L'affaire Ocean Drive et le mystère de l'article 136 (1) L.F.I. », *La Presse juridique*, 6 mars 1998

Associations et affiliations professionnelles

- Association du Barreau canadien
- Barreau de Montréal